

CHSCTM

15 juin 2018

Compte-rendu

finances
Solidaires

M'ENFIN!?



Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance institutionnelle du 11 juillet 2017 ;
- 2 - Actualités amiante ;
- 3 - Projet de guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments ;
- 4 - Point d'étape SIRHIUS ;
- 5 - Rapports d'activité 2017 :
 - Inspection Santé et Sécurité au Travail
 - Médecine de prévention
 - Ergonomie
- 6 - Bilan santé, sécurité et conditions de travail 2017 : fonctionnement des CHSCT ;
- 7 - Doctrine d'emploi des assistants régionaux à la médecine de prévention ;
- 8 - Evolution de la cartographie des centres médicaux ;
- 9 - Proposition de cofinancement d'une étude ergonomique ;
- 10 - Examen du tableau de suivi ;
- 11 - Questions diverses.



Cette séance du CHSCTM prévoyait un ordre du jour pléthorique, impossible à tenir en une journée ! De plus, les documents avaient été envoyés 8 jours avant, au mieux, donc en dehors du cadre réglementaire prévu par les textes, qui prévoit un envoi au minimum 15 jours avant la tenue de la séance. A l'appui de ces éléments, les représentants au CHSCTM avaient demandé, et obtenu, que l'ordre du jour soit allégé des points 5 et 6, qui seront examinés lors d'une prochaine séance.

Le même jour, à la même heure, se tenait une réunion de « concertation » à la Fonction publique où était confirmée la disparition des CHSCT. La présidente du CHSCTM s'est voulue rassurante en déclarant que la politique ministérielle en matière de santé et sécurité au travail (SST) ne serait pas remise en cause avec la disparition annoncée des CHSCT et qu'il faudrait toujours compter et se servir des réseaux d'acteurs de la prévention.

Selon elle, la loi de destruction des CHSCT devrait être votée au plus tôt fin 2019 avec un basculement prévu des instances en 2020.

Solidaires Finances avait interrogé l'administration sur la date de sortie du Guide ministériel sur la conduite de projet : il est en cours de maquettage par le CIRCOM et sera déployé avec soin lors de sa sortie, imminente... Il sera adressé aux Directions générales, aux présidents de CHSCT, mis en ligne sur Alizé, fera l'objet d'un article dans l'Essentiel, transmis à l'IGPDE pour être intégré dans les formations destinées aux cadres et présenté aux assistants de prévention.

Solidaires Finances avait dénoncé dans sa déclaration liminaire les mesures éclectiques prises par les différentes administrations de Bercy en matière de social washing¹ et de communication, sur la soit-disant prise en compte des conditions de travail des agents : cellules d'écoute, temps compressé, « charte des bonnes relations de travail », mise en concurrence des chefs de service pour l'obtention « d'un trophée d'innovation »...

La présidente du CHSCTM a prétendu que ces outils QVT ne doivent pas être opposés aux démarches SST, et qu'il convient de les articuler car elles sont complémentaires. Afin de clarifier cette articulation, elle a proposé d'en faire un point de discussion lors d'une prochaine séance du CHSCTM.

¹ Après le greenwashing (éco-blanchiment) qui est une méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique. Le but du étant de se donner une image éco-responsable, assez éloignée de la réalité... Tout comme greenwashing, la pratique du social washing est trompeuse et peut-être assimilée à de la publicité mensongère visant ici à faire valoir soit disant une amélioration des conditions de vie au travail.

Approbation du procès-verbal de la séance institutionnelle du 11 juillet 2017

Le PV a été très long à être finalisé, apparemment à cause de la société en charge de son élaboration... il a été finalement voté ! On est très loin du délai normal d'élaboration d'un PV de CHSCT...



Actualités amiante

Maurice Quéré, le référent technique amiante du Secrétariat Général, a présenté les travaux en cours : il est en train de rédiger un document d'orientation qui mettrait en forme l'existant en matière de problématiques amiante au sein du ministère, notamment l'émergence de nouveaux chantiers ainsi que les nouvelles pistes de réflexions à mener. Il a l'intention de nous les présenter soit début juillet, soit à la rentrée en septembre.

Pour lui, il est important que les orientations ministérielles soient diffusées dans le réseau et surtout, effectives sur le terrain, ce que nous ne pouvons que partager !

En résumé, il est en train de définir une véritable politique amiante au ministère.

Concernant le classement du Tripode en site amianté, suite à l'interpellation de l'ensemble des fédérations ministérielles, ainsi qu'à la sortie du rapport scandaleux de l'IGAS, il est à l'étude au cabinet du ministre...

Projet de guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments

Le Guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments a été totalement refondu. Il se veut « vivant », c'est-à-dire qu'il sera modifié en fonction de l'actualité (réglementaire ou autre), et fera l'objet de mesures de diffusion très larges : disponible sur Alizé ainsi que sur les intranets directionnels, présenté à l'automne dans les CHSCT locaux par les ISST, intégré dans un module de formation très dense et représentant un niveau de professionnalisation pour les agents locaux en charge de ces questions, et enfin des vidéos pour diffuser des messages clés.

Une fiche dédiée sur le plan de prévention sera rédigée également, ce qui est une très bonne chose selon **Solidaires Finances** car ces fiches ne sont pas assez connues et ne sont pas présentées spontanément aux membres des CHSCT locaux...

Dans son introduction, le guide mettait en avant les obligations des directeurs sur les questions liées à l'amiante mais ne rappelait pas l'obligation de sécurité de résultats. **Solidaires Finances a donc demandé à rajouter cet élément qui sur un sujet – mortel de façon certaine – comme l'amiante, est encore plus crucial !**

Point d'étape SIRHIUS

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances** a fait état de tous les dysfonctionnements qui ont fait suite au basculement dans SIRHIUS. En réponse, l'administration s'est voulue rassurante et a tout fait pour minimiser les problèmes.

Selon la DGFIP, sur les 128 000 dossiers RH basculés dans le progiciel SIRHIUS, seuls 15 auraient été « rejetés » par le système. La DG reconnaît un afflux massif qu'elle n'avait pas anticipé et c'est donc bien « l'engouement » des agents pour la nouveauté qui aurait créé tous les problèmes constatés, avec quelques 100 000 connexions par jour la 1ère semaine. La DG aurait ainsi été contrainte de réagir en régulant les accès dès le 31 mai : chaque agent serait garanti de pouvoir accéder à SIRHIUS une demi-journée alors que les gestionnaires RH conserveraient un accès garanti en permanence pendant toute cette période de suite de bascule.

Concernant les régularisations des horaires variables, des modes opératoires ont été diffusés.

Sur la reprise des données RH, beaucoup d'agents se posent des questions. En effet, ils constatent que de nouvelles données apparaissent à l'écran ce qui serait dû au fait que SIRHIUS offre une vue plus large des données qui étaient déjà présentes dans Agora mais visibles seulement pour les gestionnaires RH.

En conclusion, l'administration affirme qu'il n'y a pas d'alerte sérieuse ou critique et que l'outil est à l'épreuve... Un point régulier sera fait en CHSCTM.

Le CHSCTM avait demandé une étude ergonomique centrée sur le logiciel lors de sa séance du 19 décembre 2017. Après notre insistance, la réponse est enfin tombée : compte tenu de l'avancée du déploiement de SIRHIUS et selon les perspectives d'évolution du progiciel lui-même, il n'apparaît pas souhaitable d'y répondre favorablement. Cela amoindrirait également la crédibilité de l'ergonomie. En effet, même si un diagnostic pourrait être intéressant, du fait qu'il n'y a pas de perspective de transformation ni de marges de manœuvre, ni de possibilité de transformation, la seule possibilité est de s'en tenir à une amélioration continue du progiciel !...

Aucune analyse du travail, aucune mesure de prévention, un projet massif avancé à marche forcée par l'administration, tel est le triste constat que nous pouvons faire. Encore une occasion manquée en matière de prise en compte des conditions de travail des agents, tant en RH que dans les services utilisateurs. A noter également que tous ces dysfonctionnements s'ajoutent aux nombreuses difficultés quotidiennes rencontrées dans les services, notamment à cause d'applicatifs métiers ne répondant pas aux besoins des agents pour l'exercice de leurs missions.

Doctrine d'emploi des assistants régionaux à la médecine de prévention

La doctrine d'emploi des ARMP a été revue pour être plus directe dans leurs attributions et leur permettre un meilleur pilotage de la gestion médicale.

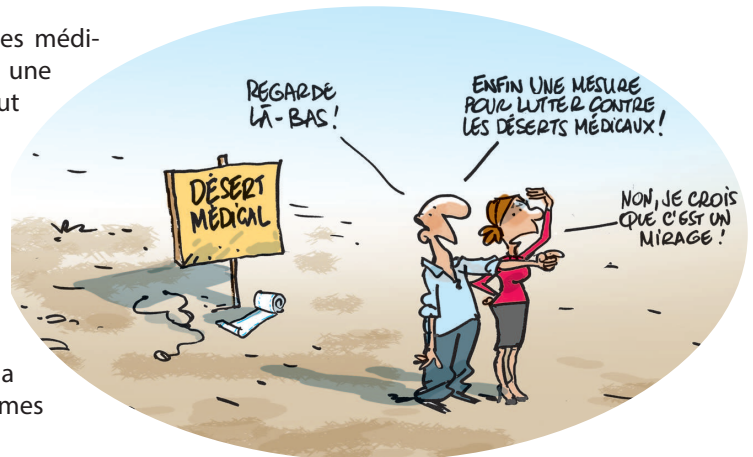
Evolution de la cartographie des centres médicaux

Il s'agit tout simplement de faire disparaître 44 centres médicaux qui seraient peu ou pas utilisés. Cela répondrait à une demande des médecins eux-mêmes. Cela traduit surtout le manque de médecins dans des territoires délaissés par l'action publique et oblige les agents à faire plusieurs dizaines de kilomètres s'ils doivent rencontrer le médecin de prévention.

Solitaires Finances propose aux CHSCT locaux de rendre un avis argumenté dès qu'ils sont concernés par un projet de suppression de centre médical.

Il s'agit de vérifier auprès des agents s'ils ont accès à la médecine de prévention et rendre visible tous les problèmes éventuels liés à l'absence de médecin de proximité.

N'hésitez pas à nous faire remonter tous les éléments relevés localement.



Demande d'étude ergonomique

sur les nouveaux équipements de sécurité des douaniers



À la suite des attentats de novembre 2015, la DGD-DI a décidé l'achat de matériels de sécurité et de contrôle pour les unités de la branche Surveillance afin de renforcer ses moyens d'action et permettre en particulier une plus grande sécurité. Des équipements tels que des gilets de protection nommés portes-plaques, des armes longues (pistolet-mitrailleur HK) ou des étuis de cuisse ont donc été commandés.

Sans remettre aucunement en cause la pertinence de cette nécessité de renforcer les moyens et la sécurité des agents, les différentes expérimentations effectuées en réel, sur le terrain, indiquent clairement que ces matériels posent de nombreux soucis en termes d'encombrement et d'utilisation et concourent à renforcer la pénibilité du travail.

C'est pourquoi les fédérations Solidaires, CGT, FO et CFTD du CHSCT-M proposent la mise en place d'une étude que le Pôle Ergonomique du Ministère pourrait effectuer ou piloter.

Le but de cette étude étant de s'assurer que ces équipements préservent au mieux la santé, ne détériorent pas leurs conditions de travail tout en permettant la meilleure sécurité possible.

A ce titre, il s'agira d'observer des situations réelles de travail permettant d'apprécier d'une part, l'adaptabilité des nouveaux équipements aux morphologies des douanier(e)s, et d'autre part, les pénibilités éventuelles pour les douanier(e)s de l'utilisation de ces équipements, dans l'exécution des prescriptions organisationnelles des contrôles, notamment, ceux qualifiés de « dynamiques ».

Une demande initiée par Solidaires Finances a été faite par l'ensemble des fédérations au CHSCTM :

L'étude de la demande est en cours et concernera uniquement les équipements de la branche surveillance, sur des cas généralistes afin de ne pas fausser le diagnostic, dans les conditions d'utilisation réelles.

La démarche ergonomique sera faite par le pôle ergonomique du ministère et devrait démarrer idéalement au second semestre 2018 pour finir début 2019.

Questions diverses

Bureaux SI1C et SI1F à Nantes (Tour Bretagne)

Ces services informatiques devaient être déménagés à cause de présence d'amiante dans un nouvel espace de travail qui devrait être aménagé en open space. Or les collègues concernés ont besoin de concentration et un tel aménagement ne leur permet pas d'effectuer un travail de qualité.

Après une pétition signée par tous les agents, une interpellation en CHSCT local, les représentants de **Solidaires Finances** au CHSCTM ont dénoncé cette situation. L'aménagement des bureaux doit se faire en partant des besoins de celles et ceux qui réalisent le travail, et non en fonction de critères budgétaires tels que ceux définis par la DIE (Direction de l'Immobilier de l'Etat), qui visent uniquement à densifier les surfaces des bureaux.

La présidente du CHSCTM prétend que les open space ne sont pas à condamner en bloc car il existe des nouvelles façons de travailler ailleurs, modernes... **In fine, ce projet d'open space serait finalement abandonné.**

Chocs acoustiques

De nombreux agents travaillant dans des centres de contact de la DGFIP sont victimes de chocs acoustiques.

Au-delà de la prise en charge locale des agents, le SG MEFs a réalisé 2 fiches (remises en séance) en collaboration avec les médecins de prévention et les ISST :

- une fiche réflexes : que faire en cas d'incidents acoustiques ?,
- une fiche de risques professionnels « centres de contact ».

La seconde fiche s'inscrit évidemment dans l'obligation de prévenir les risques professionnels. Il conviendra aux équipes locales de faire inscrire ce risque dans le DUERP et surtout de veiller à ce que les mesures de prévention soient réellement prises en la matière.

DUERP de Corse du Sud

Solidaires Finances a condamné sévèrement l'attitude du DR-FiP 2A. En effet, ce dernier a transcrit comme seul et unique risque « intolérable » au DUERP l'attitude des syndicats vis-à-vis, en réalité, de sa seule personne, osant même qualifier ce risque de "quotidien" (F4) et "grave" (G3), alors que dans le même temps le risque d'agression à l'accueil du SIP d'Ajaccio n'a été « quoté » que "mensuel" (F2) et "sérieux" (G2) !!!

Cette violence de classe est totalement inacceptable au regard de ce que vivent les agents quotidiennement depuis des années, tout en continuant à assurer leurs missions de service public dans un contexte de baisse de moyens budgétaires, humains, de transformation numérique du travail et d'attaques tous azimuts sur les fonctionnaires !

La DGFIP a mandaté le délégué du directeur général pour essayer de débloquer la situation qualifiée de « très chaude ».

Solidaires Finances a également suggéré de faire intervenir la cellule de médiation sociale. A suivre...

Calendrier des réunions du CHSCTM

Pour l'instant, le calendrier n'est pas arrêté. L'ordre du jour des séances à venir non plus.



N' hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés

**Les représentants de Solidaires Finances
au CHSCT Ministériel :**

Jean CAPDEPUY
Secrétaire du CHSCTM
Solidaires Finances Publiques
06 30 53 39 99

Jean-Jacques HUET
Solidaires IDD
02 32 23 45 70

Christophe BEDEAUX
Solidaires Douanes (25)
03 81 68 01 67

Agnes GROUT
Solidaires Douanes (57)

N' hésitez pas à les contacter !